Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)

①

BILAN SIMPLIFIÉ

DGFiP N° 2033-A-SD 2026

Désignation de l'entreprise 2J (TAIGASU) — Néant ☐ *

Adresse de l'entreprise 2 RUE MADEMOIISELLE 75015 PARIS

SIRET 9 5 3 3 4 5 7 7 4 0 0 0 1 2

Durée de l'exercice en nombre de mois * 12 — Durée de l'exercice précédent * 19

ACTIF

			Brut 1		Amortissements-Provisions 2	Exercice N clos le 31/12/2025 Net 3
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *	010	240 000	012	240 000
		Autres *	014	14 779	016 7 802	6 977
	Immobilisations corporelles *		028	30 350	030 8 484	21 866
	Immobilisations financières * (1)		040	4 898	042	4 898
		Total I (5)	044	290 027	048 16 287	273 741
ACTIF CIRCULANT	STOCKS Matières premières, approvisionnements, en cours de production *		050	980	052	980
	STOCKS Marchandises *		060		062	
	Avances et acomptes versés sur commandes		064		066	
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *	068		070	
		Autres * (3)	072	18 078	074	18 078
	Valeurs mobilières de placement		080		082	
	Disponibilités		084	25 069	086	25 069
	Charges constatées d'avance *		092	74	094	74
		Total II	096	44 201	098	44 201
		Total général (I+II)	110	334 228	112 16 287	317 942

PASSIF

				Exercice N 1 NET
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *		120	8 000
	Écarts de réévaluation		124	
	Réserve légale		126	
	Réserves réglementées *		130	
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants *	131)	132	
	Report à nouveau		134	53 717
	Résultat de l'exercice		136	11 296
	Subventions d'investissement		137	
	Provisions réglementées		140	
		Total I	142	73 013
Provisions pour risques et charges		Total II	154	
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées		156	187 977
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		164	
	Fournisseurs et comptes rattachés *		166	38 039
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA)	169)	172	18 913
	Comptes courants d'associés		173	
	Autres dettes		175	
	Produits constatés d'avance		174	
		Total III	176	244 929
		Total général (I + II + III)	180	317 942

RENVOIS							
(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195	151 321
(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	6 859
(3)	Dont compte courant d'associés débiteurs	199	9 297		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

SAGE Experts-comptables. janvier 2026 : Etat préparatoire.

Bilan simplifié détaillé

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2025 (12 mois)			Exercice précédent 31/12/2024 (19 mois)	Variation
	Brut	Amort.prov.	Net	Net	
Actif immobilisé					
Fonds commercial	**240 000**		**240 000**	**240 000**	
207000 Fonds commercial	*240 000*		*240 000*	*240 000*	
Autres immobilisations incorporelles	**14 779**	**7 802**	**6 977**	**10 270**	**- 3 293**
201100 Frais de constitution	*14 779*		*14 779*	*14 779*	
280110 Frais d'etablissement		*7 802*	*-7 802*	*-4 510*	*- 3 292*
Immobilisations corporelles	**30 350**	**8 484**	**21 866**	**21 519**	**347**
215000 Install. tech. mat. outil. indus.	*5 167*		*5 167*	*5 167*	
218100 Install. gene. agenc. amenag. div.	*13 950*		*13 950*	*8 150*	*5 800*
218300 Materiel de bureau et informatique	*1 233*		*1 233*	*733*	*500*
218400 Mobilier	*10 000*		*10 000*	*10 000*	
218800 LOGICIEL CAISSE				*500*	*- 500*
281500 Install tech. mat. outil. indust.		*2 009*	*-2 009*	*-287*	*- 1 722*
281810 AMORT AGENCEMT		*2 466*	*-2 466*	*-574*	*- 1 892*
281830 AMORT MAT BUREAU		*692*	*-692*	*-62*	*- 630*
281840 AMORT MOBILIER		*3 317*	*-3 317*	*-1 889*	*- 1 428*
281880 AMORT LOGICIEL CAISSE				*-219*	*219*
Immobilisations financières	**4 898**		**4 898**	**4 299**	**599**
275000 Depots et cautionnements verses	*4 898*		*4 898*	*4 299*	*599*
ACTIF IMMOBILISE	290 027	16 287	273 741	276 087	- 2 346
Actif circulant					
Matières premières, approv., en cours de produ	**980**		**980**	**1 120**	**- 140**
311000 Matiere (ou groupe) a	*980*		*980*	*1 120*	*- 140*
Clients et comptes rattachés				**106**	**- 106**
411000 Clients divers				*106*	*- 106*
Autres créances	**18 078**		**18 078**	**8 928**	**9 150**
401000 Fournisseurs divers	*5 264*		*5 264*		*5 264*
444000 Etat impôt sur les bénéfices	*1 004*		*1 004*		*1 004*
445620 TVA DEDUCTIBLE SUR IMMO	*1 160*		*1 160*	*2 810*	*- 1 650*
445660 TVA DEDUCTIBLE	*705*		*705*	*5 918*	*- 5 213*
445670 Crédit de tva à reporter	*449*		*449*		*449*
445860 la TVA sur les factures non parvenues	*200*		*200*	*200*	
455000 Associes comptes courants	*9 297*		*9 297*		*9 297*
Banques, C.C.P., et autres disponibilités	**21 694**		**21 694**	**32 363**	**- 10 669**
511200 REM CB	*4 931*		*4 931*	*4 730*	*201*
512100 BANQUE	*16 763*		*16 763*	*27 632*	*- 10 869*
Caisse	**3 375**		**3 375**	**2 098**	**1 277**
531000 Caisse siege social	*3 375*		*3 375*	*2 098*	*1 277*
Charges constatées d'avance	**74**		**74**	**1 171**	**- 1 097**
486000 Charges constatees d'avance	*74*		*74*	*1 171*	*- 1 097*
ACTIF CIRCULANT	44 201		44 201	45 786	- 1 585
TOTAL GENERAL ACTIF	334 228	16 287	317 942	321 874	- 3 932

Bilan simplifié détaillé (suite)

Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2025 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2024 (19 mois)	Variation
Capitaux Propres			
Capital social ou individuel (dont versé :)	**8 000**	**8 000**	
101000 Capital	*8 000*	*8 000*	
Report à nouveau	**53 717**		**53 717**
110000 Report a nouveau (solde crediteur)	*53 717*		*53 717*
Résultat de l'exercice	**11 296**	**53 717**	**- 42 421**
CAPITAUX PROPRES	73 013	61 717	11 296
Dettes			
Emprunts et dettes assimilées	**187 977**	**167 893**	**20 084**
164100 PRET 477413G	*141 720*	*167 893*	*- 26 173*
164200 PRET 696401G	*46 258*		*46 258*
Fournisseurs et comptes rattachés	**38 039**	**48 021**	**- 9 982**
401000 Fournisseurs divers	*36 839*	*46 821*	*- 9 982*
408100 Fournisseurs	*1 200*	*1 200*	
Autres dettes	**18 913**	**44 242**	**- 25 329**
421000 Personnel : rémunérations dûes	*9 023*	*7 221*	*1 802*
428200 Dettes provisio. pour conges payes	*4 252*	*6 754*	*- 2 502*
431000 URSSAF	*3 052*	*1 117*	*1 935*
437200 RETRAITE	*668*	*235*	*433*
437900 PREVOYANCE	*429*	*239*	*190*
438200 Charges sociales sur conges payes	*1 488*	*2 364*	*- 876*
442100 PRELEVEMENT A LA SOURCE		*8*	*- 8*
444000 Etat impôt sur les bénéfices		*9 495*	*- 9 495*
445510 Tva à décaisser		*1 548*	*- 1 548*
455000 Associes comptes courants		*15 261*	*- 15 261*
DETTES	244 929	260 157	- 15 228
TOTAL GENERAL PASSIF	317 942	321 874	- 3 932

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

N° 2065-SD
2026

Formulaire obligatoire
(art 223 du Code général des impôts)
Timbre à date du service

IMPOT SUR LES SOCIETES

Exercice ouvert le	01012025	et clos le	31122025	Régime simplifié d'imposition	X
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société :

2J (TAIGASU)
2 RUE MADEMOIISELLE
75015 PARIS

SIRET 9 5 3 3 4 5 7 7 4 0 0 0 1 2

Adresse du siège social :

Mél : liuluocheng1981@gmail.com

Adresse du principal établissement :

Ancienne adresse en cas de changement :

RÉGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:

SIRET

B ACTIVITÉ

Activités exercées	Restauration traditionnelle	Si vous avez changé d'activité, cochez la case	

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1. Résultat fiscal — Bénéfice imposable au taux normal | Déficit

Bénéfice imposable à 15 % : 13 290

Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %

2. Plus-values
PV à long terme imposables à 15 %
PV à long terme imposables à 19 %
PV exonérées (art. 238 *quindecies*)
Autres PV imposables à 19 %
PV à long terme imposables à 0 %

3. Abattements sur le bénéfice et exonérations

- Entreprise nouvelle, art. 44 *sexies*
- Jeunes entreprises innovantes, art. 44 *sexies*-0 A
- Autres dispositifs
- France Ruralités Revitalisation FRR *art. 44 quindecies A*
- Zone franche d'activité nouvelle génération, art. 44 *quaterdecies*
- Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies
- Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 *sexdecies*
- Zone franche urbaine – Territoire entrepreneur, art. 44 *octies* A
- Zone de revitalisation rurale, art. 44 quindecies
- Bassins d'emploi à redynamiser (art.44 duodecies)
- Zone de développement prioritaire, art. 44 *septdecies*
- Société d'investissement immobilier cotée
- Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)
- Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %

4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W du CGI (cocher la case)

5. Contribution exceptionnelle sur l'IS (CES) : Base d'imposition | CA : | Taux d'imposition

6. Contribution pour les grandes entreprises de transport (CTM) : Base d'imposition | Taux d'imposition

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5 %

F COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?	OUI	x	NON		Si oui, indication du logiciel utilisé	sage generation expert

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr

S'agissant des notices des liasses fiscales, elles sont accessibles uniquement sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:

HUOR LEANG SONG EXPERT COMPTABLE
58 AVE DE CHOISY BAT A-21
75013 PARIS

Tél: 0153608398

HUOR LEANG SONG
Expert Comptable
58 Av. de Choisy Bat A 21
75013 PARIS
Tél. 01 53 60 83 98/Fax: 01 45 86 50 65
SIRET: 334 311 678 00036

Nom et adresse du conseil:

Tél:

ECF ☐ Prestataire :

Identité du déclarant:

Date : 26042026 Lieu : PARIS

Qualité et nom du signataire : Président LIXIAO CHEN

Signature :

SAGE Experts-comptables Janvier 2026 : Etat préparatoire.

SAS 2J
Société par Actions Simplifiée au capital de 8.000 Euros
Siège social : 2 Rue Mademoiselle
75015 Paris

R.C.S.: PARIS 953 345 774

PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DES ASSOCIES DU 30 JUIN 2026

Le trente juin, l'an deux mille vingt six , à neuf heures, les associés de la société **2J** se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire et au siège social.

Etaient présents :

Madame CHEN Lixiao
propriétaire de..... 200 actions

Monsieur LIU Luocheng
propriétaire de..... 200 actions

100 actions

Soit la totalité des actions composant le capital social. En conséquence, l'Assemblée peut valablement délibérer.

L'Assemblée Générale est Présidée par **Madame CHEN Lixiao** , Présidente de la société.

La Présidente met à la disposition des associés :

- un exemplaire des statuts de la société,

Elle dépose également les rapports et documents suivants qui vont être soumis à l'examen de l'assemblée :

- le rapport de gestion ;
- le texte du projet des résolutions soumises à l'Assemblée ;
- l'inventaire, le bilan, compte de résultat et annexe arrêtés au 31/12/2025;
- le registre des procès verbaux des Assemblées Générales.

Les membres de l'Assemblée déclarent qu'ils ont eu connaissance de ces documents et qu'ils ont pu consulter l'inventaire, avant l'Assemblée et dans les délais réglementaires.

La Présidente déclare l'Assemblée régulièrement constituée pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport du Président sur la marche de la société et sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2025 ;
- Rapport spécial du Président sur les conventions visées par l'article L 227-10 du nouveau code de commerce ;
- Approbation de ces comptes et conventions ;
- Affectation du résultat ;
- Quitus du Président ;
- Pouvoir pour dépôt et formalités ;
- Questions diverses.

Après avoir donné lecture des rapports du Président, il présente à l'assemblée les comptes annuels.

Enfin la discussion est ouverte.

Personne ne demande la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes, figurant à l'ordre du jour.

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de la Présidente approuve ces documents tels qu'ils lui ont été présentés faisant ressortir un bénéfice de 11.296 euros.

L'Assemblée donne en conséquence à la Présidente quitus de l'exécution de son mandat pour l'exercice approuvé.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve, dans les conditions prévues par l'article L 227-10 du nouveau code de commerce, chacune des conventions visées par les dispositions de cet article et présentées dans le rapport du Président.

Cette approbation, soumise à un vote distinct auquel n'ont pris part que les associés non intéressés est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide l'affectation du bénéfice de l'exercice 2025 soit 11.296 euros au poste de report à nouveau.

LL

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée ratifie, en tant que de besoin, les rémunérations perçues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025 par :

- Madame CHEN Lixiao
  Associée Présidente 12.249 euros

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un exemplaire ou d'une copie des présentes, à l'effet de satisfaire à toutes les formalités prévues par la loi.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, et personne ne demandant la parole, le Président déclare la séance levée à onze heures.

De tout ce dont il a été délibéré lors de cette Assemblée, il a été dressé le présent procès verbal.

Madame CHEN Lixiao

Monsieur LIU Luocheng

SAS 2J
Société par Actions Simplifiée au capital de 8.000 Euros
Siège social : 2 Rue Mademoiselle
75015 Paris

R.C.S.: PARIS 953 345 774

TEXTE DE LA RESOLUTION D'AFFECTATION

DU RESULTAT PROPOSE AU VOTE

DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE

DU 30 JUIN 2026

L'Assemblée Générale, sur proposition du Président, décide l'affectation du bénéfice de l'exercice 2025 soit 11.296 euros en report à nouveau.

Pour Copie Certifiée Conforme

La Présidente,

Madame CHEN Lixiao

SAS 2J
Société par Actions Simplifiée au capital de 8.000 Euros
Siège social : 2 Rue Mademoiselle
75015 Paris

R.C.S.: PARIS 953 345 774

RAPPORT DE LA PRESIDENTE

A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

DU 30 JUIN 2026

Mesdames, Messieurs,

Conformément à la loi et aux statuts, nous vous avons réunis en assemblée générale ordinaire annuelle afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de notre société durant l'exercice clos le 31 décembre 2025 et de soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice.

Nous vous donnerons toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les pièces et documents prévus par la réglementation en vigueur et qui ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

ACTIVITE DE LA SOCIETE

- Evolution prévisible et perspective d'avenir :

L'exercice 2025 , le chiffre d'affaires réalisé est encourageant.

Celui à venir devrait être satisfaisant et nous attendons encore un résultat bénéficiaire.

Cependant, compte tenu de la conjoncture actuelle, il paraît difficile de faire des prévisions avec exactitude.

- Evènements importants survenus depuis la clôture de l'exercice :

Depuis le 31 décembre 2025, date de la clôture de l'exercice, il n'existe pas de fait marquant.

2 L

- Activité en matière de recherche et de développement :

Nous vous informons que la société n'a effectué aucune activité de recherche et de développement au cours de l'exercice écoulé.

RESULTAT - AFFECTATION

- Examen de comptes et résultat

Nous vous présentons en détail les comptes annuels que nous soumettons à votre approbation et qui ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Les règles et méthodes d'établissement et de valorisation des comptes annuels sont identiques à celles retenues pour les exercices précédents.

L'exercice 2025 , le chiffre d'affaires HT de l'exercice s'élève à 248.618 euros contre 383.001 euros de l'exercice dernier comportant 19 mois d'exploitation.

Les achats consommés représentent 66.296 euros contre 118.079 euros de l'exercice dernier et le coefficient de la marge brute passe de 3.24 en 2024 à 3.75 en 2025.

Les charges externes sont importantes et représentent 80.776 euros soit une baisse de 9% par rapport à 90.795 euros en 2024.

La masse salariale, charges sociales comprises, s'élève à 76.539 euros soit une augmentation par rapport à celle de l'exercice dernier de 91.371 euros.

Les charges d'exploitation de l'exercice s'élèvent à 234.065 euros :

- Proposition d'affectation du résultat

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes annuels tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître un bénéfice de 11.296 euros et de l'affecter au poste de report à nouveau.

Conformément à l'article 243 bis du code général des impôts, nous vous rappelons qu'aucun dividende n'a été distribué au cours des trois derniers exercices.

- Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions des articles 223 quarter et 223 quinquies

du code général des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non admises dans les charges déductibles au regard des articles 39-4 et 39-5 du code général des impôts.

Nous allons par ailleurs vous présenter notre rapport spécial sur les conventions visées à l'article L.233-3 du code de commerce.

Nous vous invitons à adopter les textes de résolutions qui sont soumises à votre vote

Vous aurez en outre à donner quitus à votre Président pour l'exercice de ses fonctions au 31 décembre 2025 et à vous prononcer sur les conventions visées par l'Article L 227-10 du nouveau code de commerce et faisant l'objet du rapport spécial du Président.

Nous sommes à votre disposition pour tous renseignements complémentaires que vous souhaiterez obtenir.

La Présidente,

Madame CHEN Lixiao

SAS 2J
Société par Actions Simplifiée au capital de 8.000 Euros
Siège social : 2 Rue Mademoiselle
75015 Paris

R.C.S.: PARIS 953 345 774

RAPPORT SPECIAL DE LA PRESIDENTE A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 30 JUIN 2026

Au cours de l'exercice clos le 31 Décembre 2025, il n'existe aucune convention conclue entre la société et les associés ou Présidente.

Nous vous demandons, conformément à l'article L 233-3 du code de commerce, de statuer sur le présent rapport.

La Présidente,

Madame CHEN Lixiao